Compte rendu du comité syndical du 10 Mars 2021 - 17h00 à Lagrand

Monsieur Robert GARCIN ouvre la séance à 17h00 et demande à l'assemblée de ne pas partir en fin de séance sans avoir signé les documents qui seront présentés en séance. Il annonce que l'ordre du jour étant très chargé, les points divers concernant les locaux et la révision des statuts sont reportés à un conseil syndical ultérieur. Il énonce les pouvoirs de M. Pauchon pour AM. Gros et celui de M. Amador pour L. Contrucci. M. Garcin rappelle l'ordre du jour de la séance.

Monsieur Georges ROMEO est secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil syndical (3 février 2021) est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Contexte :

Les résultats d'exécution du budget principal provenant du Trésorier du SMIGIBA sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Résultats budgétaires de l'exercice :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	926 128,66 €	963 209,77 €	1 889 338,43 €
Titres de recette émis (b)	442 927,71 €	722 989,33 €	1 165 917,04 €
Réductions de titres (c)	185 797,91 €	42 098,00 €	227 895,91 €
Recettes nettes (d = b - c)	257 129,80 €	680 891,33 €	938 021,13 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	926 128,66 €	963 209,77 €	1 889 338,43 €
Mandats émis (f)	307 030,69 €	698 936,37 €	1 005 967,06 €
Annulations de mandats (g)	13 200,00 €	5 644,17 €	18 844,17 €
Dépenses nettes (h = f – g)	293 830,69 €	693 292,20 €	987 122,89 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent			
(h – d) Déficit	**-36 700,89 €**	**-12 400,87 €**	**-49 101,76 €**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2020
I – Budget principal					
Investissement	211 744,06 €		-36 700,89 €		175 043,17 €
Fonctionnement	128 419,44 €		-12 400,87 €		116 018,57 €
TOTAL I	**340 163,50 €**		**-49 101,76 €**		**291 061,74 €**
II – Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**340 163,50 €**		**-49 101,76 €**		**291 061,74 €**

La délibération n°2021_006 est approuvée à l'unanimité :

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Robert GARCIN :

- Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Présentation :

M. Roméo en tant que vice-président en charge des finances présente le compte administratif. Avant de commencer il fait remarquer la difficulté d'analyser un budget dont le résultat est très différent du solde en trésorerie.

Le compte administratif de l'exercice 2020 est présenté ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		211 744.06		128 419.44		340 163.50
Opérations exercice	293 830.69	257 129.80	693 292.20	680 891.33	987 122.89	938 021.13
Total	**293 830.69**	**468 873.86**	**693 292.20**	**809 310.77**	**987 122.89**	**1 278 184.63**
Résultat de clôture		175 043.17		116 018.57		291 061.74
Restes à réaliser	58 800.00	73 067.68			58 800.00	73 067.68
Total cumulé	**58 800.00**	**248 110.85**		**116 018.57**	**58 800.00**	**364 129.42**
Résultat définitif		**189 310.85**		**116 018.57**		**305 329.42**

M. Garcin sort de la salle après la présentation du compte administratif et M. Roméo procède au vote.

La délibération n°2021_007 est votée à l'unanimité.

Madame Carolyne VASSAS informe l'assemblée que tous les documents budgétaires sont mis à disposition en version papier depuis 2014 pour consultation et que 6 exemplaires papier du compte de gestion 2020, du compte administratif 2020 et du budget prévisionnel 2021 peuvent être récupérés.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Contexte :

Suite à la finalisation du compte administratif et l'obtention du compte de gestion, il est constaté que le compte administratif fait apparaitre un excédent de 116 018.57 € en fonctionnement.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	128 419.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	56 126.93
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	**-12 400.87**
Résultat cumulé au 31/12/2020	**116 018.57**
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	**116 018.57**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	116 018.57
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

La délibération n°2021_008 est approuvée à l'unanimité.

Le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme présenté dans le tableau ci-dessus.

4- BUDGET PRIMITIF 2021

Contexte :

Le budget primitif de l'exercice 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à :

- En recettes à la somme de : **1 944 654,20 €**
- En dépenses à la somme de : **1 944 654,20 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	261 140,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	463 755,82 €
65	Autres charges de gestion courante	32 513,40 €
66	Charges financières	2 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	27 000,00 €
22	Dépenses imprévues	3 000,00 €
014-7489	Atténuation de produits	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	13 919,46 €
042-6811	Dotations aux amortissements	160 423,37 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		974 152,05 €

Recettes

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2021
74	Dotations et participations	678 741,13 €
7588	Autres produits div. de gestion courante	3,00 €
042	Reprise de subventions	179 289,35 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	116 018,57 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		974 152,05 €

Fonctionnement : Détails par chapitre

011 - Charges à caractère général :

Études et recherche :

- Étude agricole sur parcelles en zone inondable, 26 et 04 (PAPI)
- Définition concertée des zones à protéger (PAPI)
- Stratégie de gestion sur plusieurs secteurs clés (PAPI)
- Gestion de crise (POIA)
- Révision des statuts du SMIGIBA et analyse financière (Contrat de rivière)

Maintenance :

- Stations de mesures de débit (Contrat de rivière)
- Site internet (Contrat de rivière)
- Extincteurs
- Copieur

Catalogues et imprimés :

- Bulletin annuel d'information (Contrat de rivière)

Autres services extérieurs :

- Sensibilisation des scolaires (PAPI et POIA)
- Sorties Natura 2000
- Plaquettes Natura 2000
- Support de communication pour le public (PAPI et POIA)
- Conférences (PAPI et POIA)
- Réunions thématiques à destination des acteurs locaux (PAPI et POIA)
- Fiches pratiques d'informations (PAPI)
- Création base de données SIG en régie (POIA)

012 - Charges de personnel :

Comparaison 2021 /2020 :

- 8,5 ETP (2020) / 8,8 ETP (2021)
- 9 agents (2020) / 12 agents (2021)

Type de contrats :

- CDD : 3 ingénieurs en 2020 (+ 1 non recruté) / 6 ingénieurs en 2021 (A. Barniaudy, C. Bricout, R. Moine, J. Hoffmann, A. Bizart, 1 poste à pourvoir accroissement temporaire d'activité = CDD 9 mois)
- CDI : 1 technicien de rivière (C. Ruhl) et 2 ingénieurs en 2021 (E. Hustache, A. Gourhand) / idem en 2020
- Titulaires :
  - ✓ 2 secrétaires/comptables en 2020 / 2 secrétaires/comptables en 2021 (H. Sciamma, G. Barrere)
  - ✓ 1 ingénieur en 2020 / 1 ingénieur en 2021 (C. Vassas)
  - ✓ Titularisation : 0 en 2020 / 0 en 2021
- Vacataire : 0 vacataire en 2020 / 0 vacataire en 2021

Actualisation des indices : conforme au plan de carrière et à la loi

65 - Indemnités des élus :
Président + 4 vice-présidents (3 vice-présidents en 2020)

67 - Charges exceptionnelles :
Remboursement des subventions trop perçues

22 - Dépenses imprévues

023 – Virement à la section d'investissement

042-6811 – Amortissements

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses

Dépenses prévisionnelles d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2020	Prévisionnel 2021	**BP 2021**
20	Immobilisations incorporelles		50 192,80 €	50 192,80 €
21	Immobilisations corporelles	58 800,00 €	140 420,00 €	580 020,00 €
	Immobilisations corporelles : **Achat locaux**		380 800,00 €	
23	Immobilisations en cours		132 000,00 €	132 000,00 €
020	Dépenses imprévues		25 000,00 €	25 000,00 €
040-139	Reprise de subventions		179 289,35 €	179 289,35 €
041-2331	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées			0,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		**58 800,00 €**	**911 702,15 €**	**970 502,15 €**

Recettes

Recettes prévisionnelles d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2020	Prévisionnel 2021	**BP 2021**
13	Subventions d'investissement	73 067,68 €	251 501,34 €	324 569,02 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		11 866,92 €	11 866,92 €
021	Virement de la section de fonctionnement		13 919,46 €	13 919,46 €
040-28	Amortissements		160 423,37 €	160 423,37 €
001	Résultat d'investissement		175 043,17 €	175 043,17 €
041-2031	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées		280 680,21 €	280 680,21 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**73 067,68 €**	**897 434,47 €**	**970 502,15 €**

Investissement : Détails par chapitre

20 - Immobilisations incorporelles :

PAPI : Suite étude endiguement Grand Buëch : concertation et avant-projet détaillé

Locaux : études de faisabilité, étude de maitrise d'œuvre, …

21 - Immobilisations corporelles :

CDR : Matériel informatique + logiciel (paie)
Équipements divers

Stations de mesure des débits d'étiage : acquisition petit matériel (maintenance, sondes thermiques)
Matériel et outillage pour travaux d'entretien de la végétation

PAPI : Repères de crues
Acquisition de stations de mesure de débit en crue (POIA + PAPI)
Jaugeages en crue
Observatoire enjeux et risques : achat matériel informatique
Levé LIDAR

POIA : Panneaux d'informations / informations au public

Locaux : Acquisition/rénovation/construction locaux du SMIGIBA

Natura 2000 : panneaux, matériel de terrain (jumelle, épuisettes, sondes thermiques, mallette pédagogique)

23 - Immobilisations en cours :
CDR : Traitement des iscles et travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit – campagne 2021

Locaux : acquisition d'une parcelle

Interventions post crue

020 - Dépenses imprévues :

040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections

041 - Opérations patrimoniales

1641 – Emprunts et dettes assimilées

Présentation générale :

Dépenses	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	974 152,05 €	1 944 654,20 €
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	970 502,15 €	
Recettes	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	974 152,05 €	1 944 654,20 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	970 502,15 €	

Discussion :

Monsieur JF Contoz demande pourquoi des frais de déménagement ont été prévus.

Mme Vassas rappelle que le bail actuel se termine le 31 décembre 2021 et qu'il sera nécessaire de déménager d'ici la fin de l'année.

M. Contoz demande si c'est un déménagement pour une solution provisoire ?

Mme Vassas confirme que ce déménagement se fera vers des locaux provisoires.

Mme Vassas informe que les travaux d'entretien de la végétation ne bénéficieront pas des participations des communautés de communes et que ces travaux se feront sur le fond de roulement du SMIGIBA, comme les travaux d'urgence post crue. Elle alerte sur le fait que le déficit de l'exercice 2021 risque de s'accroitre malgré l'augmentation des participations.

M. Contoz fait remarquer que les communautés de communes font également des choix.

La délibération n°2021_009 est approuvée à l'unanimité.

Le comité syndical décide :
- D'approuver le budget primitif de de l'exercice 2021, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
- En recettes à la somme de : **1 944 654,20 €**
- En dépenses à la somme de : **1 944 654,20 €**

- **D'adopter** le budget par chapitre selon les détails présentés ci-dessus.

5- VOTE DES PARTICIPATIONS 2021

Contexte :

Après informations des EPCI concernant la nécessité d'augmenter les participations financières pour assurer l'autofinancement des actions à engager, il a été acté aune augmentation de l'ordre de 30 000 € des participations par rapport aux 3 années précédentes.

Les participations des communautés de communes demandées pour l'année 2021 s'élèvent à **262 097.42 €** au total et permettent la mise en œuvre d'actions prioritaires dans la continuité du contrat de rivière et la

poursuite des actions inscrites dans le PAPI d'intention.

Les participations en fonctionnement s'élèvent à 216 385,25 € et en investissement à 45 712,17 €. Les actions qui relèvent de la GEMAPI représentent 114 539,95 € et celles qui sont hors GEMAPI sont de 147 557,49 €.

Discussion :

M. Contoz constate que le syndicat vote les participations alors que les communautés de communes n'ont pas encore voté leur budget.

Mme Vassas indique que les communautés de communes sont au courant de l'augmentation des participations et que ces augmentations ont été décidées en concertation avec les présidents des EPCI.

M. Garcin rappelle que les participations n'ont pas été augmentées depuis 2018 et propose qu'un lissage soit effectué sur les années à venir afin de mettre en accord les besoins d'autofinancement du syndicat et les participations.

M. Moreno pense que c'était une erreur de ne pas avoir augmenté les participations.

M. Contoz n'est pas d'accord de lisser cette augmentation sur plusieurs années alors qu'on n'en est qu'au stade des études. Il ajoute que la communauté de commune fait face à des augmentations sur tous les postes de dépenses.

Délibération n°2021_010 :

Le comité syndical décide :

- **D'approuver** les participations financières des communautés de communes pour l'exercice budgétaire 2021 pour un montant total de **262 097.42 €**

EPCI	**Participations totales 2021**	*Augmentation par rapport à 2020*
Communautés de communes Buëch Dévoluy	93 500,21 €	*10 752,57 €*
Communautés de communes Sisteronais Buëch	147 586,68 €	*17 132,11 €*
Communautés de communes Baronnies en Drôme Provençale	19 087,14 €	*2 308,62 €*
Communautés de communes Diois	1 923,39 €	*237,95 €*
Total	**262 097,42 €**	***30 431,24 €***

- **D'approuver** la répartition de ces participations en fonctionnement et en investissement de la manière suivante :

  - <u>Participations qui relèvent du fonctionnement :</u>

EPCI	Participations **FONCTIONNEMENT** 2021
Communautés de communes Buëch Dévoluy	77 192,93 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	121 846,22 €

Communautés de communes Baronnies en Drôme Provençale	15 758,17 €
Communautés de communes Diois	1 587,93 €
Total	**216 385,25 €**

◦ Participations qui relèvent de l'investissement :

EPCI	Participations **INVESTISSEMENT** 2021
Communautés de communes Buëch Dévoluy	16 307,28 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	25 740,46 €
Communautés de communes Baronnies en Drôme Provençale	3 328,97 €
Communautés de communes Diois	335,46 €
Total	**45 712,17 €**

- **D'approuver** la répartition de ces participations en GEMAPI et hors GEMAPI de la manière suivante :

◦ Participations qui relèvent de la GEMAPI :

EPCI	Participations GEMAPI 2021	*Augmentation par rapport à 2020*
Communautés de communes Buëch Dévoluy	40 860,80 €	*10 137,30 €*
Communautés de communes Sisteronais Buëch	64 497,28 €	*16 060,61 €*
Communautés de communes Baronnies en Drôme Provençale	8 341,33 €	*2 111,60 €*
Communautés de communes Diois	840,54 €	*214,75 €*
Total	**114 539,95 €**	***28 524,27 €***

◦ Participations qui relèvent du hors GEMAPI :

EPCI	Participations hors GEMAPI 2021	*Augmentation par rapport à 2020*

Communautés de communes Buëch Dévoluy	52 639,42 €	*615,27 €*
Communautés de communes Sisteronais Buëch	83 089,41 €	*1 071,51 €*
Communautés de communes Baronnies en Drôme Provençale	10 745,82 €	*197,01 €*
Communautés de communes Diois	1 082,84 €	*23,19 €*
Total	**147 557,49 €**	***1 906,98 €***

Cette délibération est votée à 15 voix pour et 1 abstention.

6- ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - CDD

Contexte :

Plusieurs agents du syndicat ont demandé un temps partiel en 2021 et leurs postes sont financés sur la base d'un temps plein. Il est proposé de créer un CDD (de type accroissement temporaire d'activité) de 9 mois à mi-temps, compter du 1er avril 2021 au grade d'ingénieur ou attaché afin de compenser le temps de travail non pourvu.

La délibération n°2021_011 est approuvée à l'unanimité :

Le comité syndical :

- **DÉCIDE** de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de **9 mois** (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/04/2021 au 31/12/2021 inclus.

  Cet agent sera recruté au **grade d'ingénieur ou d'attaché** (catégorie A)

  Cet agent assurera des fonctions de coordinateur technique et administratif et sera recruté à **temps non complet à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires**.

  Il devra justifier d'un bac +5 dans le domaine de l'environnement ou d'un bac +5 avec 5 années d'expérience minimum dans le domaine de l'environnement et de la gestion de projet.

  La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur ou d'attaché : entre l'indice brut 653 et l'indice brut 732 (attaché) ou entre l'indice brut 646 et l'indice brut 739 (ingénieur).

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et auprès de l'État – FPRNM dans le cadre du PAPI d'intention et auprès de tous les partenaires financiers,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions relatives aux aides financières obtenues auprès des partenaires financiers ainsi que leurs avenants,
- **PRÉCISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat

d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs,

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois, au chapitre 012.

7- TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT 2021

Contexte :

Le SMIGIBA réalise chaque année des travaux d'entretien du lit du Buëch et de ses affluents. Ces interventions récurrentes sont nécessaires pour limiter les risques d'érosion, protéger les ouvrages et préserver des enjeux écologiques. Le SMIGIBA est également sollicité de manière importante par des communes et/ou des riverains pour intervenir.

Aussi il est proposé de mobiliser une enveloppe 80 000 € HT pour assurer les travaux nécessaires en 2021. Cette enveloppe ne nécessite pas d'appel à participations supplémentaires car les excédents budgétaires en section d'investissement seront mobilisés.

Les subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département des Hautes Alpes seront sollicitées à hauteur de respectivement 30% et 20%.

La DDT prend en charge une partie des travaux à sa charge directement. L'enveloppe définitive (entre 30 et 50K€) reste à valider.

La délibération n°2021_012 est approuvée à l'unanimité :

Le conseil syndical décide :

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés ;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **80 000€HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :
    - Agence de l'eau : 30 % soit 24 000 € HT
    - Conseil départemental 05 : 20 % soit 16 000 € HT
    - SMIGIBA : 50 % soit 40 000 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action ;
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

8- LEVE TOPOGRAPHIQUE LIDAR

Contexte :

Le Buëch est un cours d'eau alpin à fort transit sédimentaire, aussi sa morphologie évolue au fil des crues. Ces évolutions peuvent générer des dégâts sur les ouvrages, notamment par les phénomènes d'incision et d'érosion mais aussi augmenter le risque d'inondation dans les secteurs en exhaussement.

Le SMIGIBA assure donc des suivis topographiques, en interne sur des secteurs ponctuels et en externalisant

par la réalisation de levés terrestres ou LIDAR sur des plus grandes surfaces.

Le LIDAR est un levé topographique par système laser réalisé par survol d'un hélicoptère. Il permet également d'acquérir les photos aériennes du secteur survolé. La zone du Petit Buëch et du Grand Buëch avait été survolé en 2011, aussi compte-tenu des crues récentes, il est nécessaire de renouveler l'opération cette année. Une partie des affluents est également couverte.

Le Buëch aval et la Méouge avait été levée en 2018.

La délibération n°2021_013 est approuvée à l'unanimité :

Le conseil syndical décide :

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés ;

- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **30 000€ HT** auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Hautes Alpes pour l'obtention d'un taux maximum de subvention.

9- PROJET D'AMENAGEMENT DU GRAND BUËCH - ACTION 6-2 PAPI

Contexte :

Le plan de gestion des alluvions de 2014 avait mis en avant la situation critique des traversées de village d'Aspremont et La Faurie. En effet, la commune d'Aspremont est fortement menacée par le risque inondation du fait du phénomène d'engravement important au droit du village. La commune de La Faurie a elle un système d'endiguement fortement dégradé et le lit du Buëch est largement incisé.

Ces deux secteurs prioritaires avaient fait l'objet d'une étude de définition de scénarios d'aménagements au stade avant-projet sommaire en 2017. Les scénarios doivent pouvoir être affinés dans leur dimensionnement en vue de réaliser ensuite les études réglementaires et de planifier à la suite les éventuels travaux.

Discussion :

Monsieur Dominique TRUC demande pourquoi on ne propose pas des opérations blanches aux entreprises des travaux publics qui pourraient prélever les matériaux et les valoriser.

Mme Lamia CONTRUCCI annonce que la recharge des matériaux est obligatoire, tous les matériaux prélevés à l'amont doivent être remis à l'aval.

M. TRUC parle d'opération Shadoks !

Projet de délibération n°2021_014 :

Le conseil syndical décide :

- **D'ENGAGER** les études complémentaires pour définir l'avant-projet détaillé et les dossiers réglementaires pour la préparation des travaux (fiche action 6.2) ;
- **D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 125 000 € HT auprès de l'État – FPRNM (10%), de l'Agence de l'eau et du conseil départemental des Hautes Alpes au taux maximum éligible ;
- **D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

La délibération est votée à 15 voix pour et 1 voix contre.

10- BULLETIN DE LIAISON - ACTION C2.2

Contexte :

Le bulletin de liaison adressé à tous les riverains chaque année et le site internet sont des outils de communication indispensables pour le SMIGIBA. Il est proposé de les poursuivre et d'autoriser les prestations qu'ils nécessitent. Les dépenses et recettes de subventions ont été inscrites au B.P 2021.

Dans le cadre de la stratégie de communication du SMIGIBA, il est proposé de réaliser 2 bulletins par an pour pouvoir développer des sujets techniques de manière plus complète. Dans ce cas de figure, les inscriptions budgétaires ne seront réalisées qu'à partir de 2022.

La délibération n°2021_015 est approuvée à l'unanimité :

Le conseil syndical décide :

- **D'AUTORISER** le président à signer les devis et marchés liés à l'opération ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés dans la limite des montants fixés au budget,
- **D'AUTORISER** le Président à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement de **15 000€ TTC** est le suivant :
  - Agence de l'Eau : 60 % soit 9 000 € TTC
  - Conseil Départemental 05 : 20 % soit 3 000 € TTC
  - SMIGIBA : 20 % soit 3 000 € TTC

DISCUSSION

11- ETUDE DE DEFINITION CONCERTEE DES SECTEURS PRIORITAIRES

Présentation par Jocelyne HOFFMANN

Cette action est centrale dans la stratégie du PAPI d'intention du Buëch. Elle doit permettre d'arriver à une proposition de hiérarchisation des secteurs prioritaires en se basant sur 3 visions :

- Une vision ressentie du risque permettant de recueillir **la perception du risque** par les acteurs locaux, sans qu'il soit question d'aléas,
- Une vision analytique du risque par le **croisement des enjeux et des aléas**, l'identification des secteurs à risque et leur comparaison avec les secteurs issus de la vision ressentie. Cette phase permettra un diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux inondations et aux phénomènes torrentiels (érosion latérale, incision, dépôts) en se basant sur le référentiel national de vulnérabilité aux inondations.

- Une vision économique du risque établie par le calcul du coût des inondations et leur comparaison aux coûts des protections nécessaires dans les secteurs identifiés lors du croisement des visions ressentie et analytique.

Cette étude, lancée en septembre 2019 par le SMIGIBA, s'inscrit dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI d'intention innovant) du Buëch et dans le projet européen de Gestion Intégrée des Risques Naturels. Elle cible les aléas spécifiques aux territoires de montagne (hormis avalanches et feux de forêt) que sont les inondations et les crues torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de blocs et le ravinement. Elle a pour objectif la définition et la hiérarchisation des secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de protection et/ou de prévention. L'étude est réalisée par le groupement AMETEN/GEOLITHE/KAIROS.

Bilan des phases 1 et 2

L'approche proposée par le SMIGIBA commençait par l'identification des secteurs prioritaires à traiter, en croisant la vision du ressenti des populations et acteurs locaux au travers d'ateliers de concertation (phase1), avec une approche analytique multirisques croisant les études et données existantes, la photo-interprétation et l'exploitation de l'outil cartographique « VISURISQUE » développé par le RTM 05 (phase2).

Les 268 secteurs identifiés initialement ont alors été regroupés en 158 secteurs (proximité et similitude de risque) répartis comme suit sur les sous-bassins versants (certains secteurs étant soumis à plusieurs aléas) :

Aléa / Sous bassin	CHUTES DE PIERRES	ÉROSION DE BERGES ET RAVINEMENT	INONDATION ET CRUE TORRENTIELLE
Gd et Pt Buech 57 sites	11 secteurs	20 secteurs	38 secteurs
Buëch aval 59 sites	25 secteurs	15 secteurs	26 secteurs
Méouge 42 sites	10 secteurs	12 secteurs	24 secteurs

Phase 3, 1ère étape : analyse des ouvrages

Un recensement des ouvrages sur tout le territoire du Buëch, a permis de distinguer ceux qui assuraient une protection (digues, protection de berges, épis, remblais, filets ou écrans pare-pierres), de ceux qui pouvaient avoir un impact sur les écoulements (ponts, seuils). Ces ouvrages ont été ensuite caractérisés par leur état, le niveau de protection apportée, et la fonction remplie pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). La maîtrise d'ouvrage a été identifiée par type d'ouvrages.

L'analyse des ouvrages a ensuite permis d'identifier les systèmes d'endiguements potentiels. Cet exercice est venu préciser et compléter les visions analytiques et ressenties (phase 1 et 2). En effet, l'état et le niveau de protection des ouvrages ont été pris en compte dans la 2ème étape de la phase 3.

Phase 3, 2ème étape : première sélection

Les résultats issus des visions du « ressenti » et de « l'analytique » (phase 1 et 2), croisés avec l'analyse des ouvrages de protection déjà présents sur le territoire du Buëch (Phase 3, 1ère étape), ont permis d'établir une première sélection des secteurs classés selon les critères suivants :

1. Présence de l'enjeu « habitation »
2. Score donné par le croisement entre vision du ressenti et de l'analyse technique.
3. État des ouvrages.
4. Importance de l'enjeu.
5. Intensité de l'aléa.

Les secteurs relevant de la GEMAPI (109 secteurs sur 158 au total) ont été distingués des autres secteurs (49 secteurs avec une problématique prédominante de mouvement de terrain).

Phase 3, 3ème étape : vision économique des secteurs relevant de la GEMAPI

Les 109 secteurs relevant de la GEMAPI ont fait l'objet de propositions d'actions telles que :

- Des mesures de protection comme le confortement des berges par techniques végétales et/ou par enrochement, ou encore l'élargissement des zones d'expansion de crue ;
- Des mesures de prévention comme la mise en place de Cahier des Prescriptions Spéciales en cas d'inondation (CPS) dans les campings, ou l'installation de système d'alerte.

Parmi ces secteurs, les propositions d'actions pour les **30 secteurs** présentant les **plus forts enjeux humains**, ont fait l'objet d'une analyse coût/bénéfice simplifiée à l'aide de l'outil cartographique « PAPAMC » développé par la DDT des Hautes-Alpes.

Cette application d'aide à la décision par la pertinence économique, compare le montant des dommages évités, à celui des coûts d'investissement et de fonctionnement, (annuel et sur 50 ans) pour apprécier les bénéfices de l'action sur une période donnée (dénommé Valeur Actuelle Nette - VAN). Plusieurs traitements ont été réalisés pour ces 30 secteurs (en fonction des paramètres comme le nombre d'habitants protégés, le coût des dommages évités, ou la valeur actualisée nette) et ce sont globalement toujours les mêmes secteurs qui sont ressortis dans les 10 premières places.

Ce traitement montre également que les actions permettant de protéger le plus d'habitants ont une rentabilité parfois faible (déterminé par le classement selon la VAN), un coût élevé, et une faible action pour éviter les dommages. Pour ces secteurs, d'autres mesures devront être étudiées et proposées afin d'améliorer les bénéfices de l'action.

Pour les 49 secteurs ne relevant pas de la GEMAPI, les propositions de mesures ou d'aménagements à mettre en place recouvrent essentiellement la création de fossés (ruissellement sur versant), la création d'écrans pare-pierre ou encore le prolongement d'ouvrages existants ainsi que leur entretien (chute de blocs). La réalisation d'études géotechniques plus détaillées préalables à la proposition de travaux est également préconisée sur certains secteurs.

Phase 3, 4ème étape : concertation avec les élus pour valider le programme d'actions – le 30 mars 2021

La dernière étape de l'étude aboutira à la validation de la liste des secteurs retenus comme prioritaires pour

ceux relevant de la GEMAPI et du programme d'actions et de mesures proposées par secteur.

Cette validation se fera sous la forme d'une réunion de restitution et de concertation du se tiendra le **30 mars 2021** avec les élus du territoire, les membres du COPIL et le SMIGIBA, avec l'appui technique du groupement de bureaux d'études AMETEN/GEOLITHE/KAIROS.

Pour les secteurs dont la problématique ne relève pas de la GEMAPI, des propositions de travaux seront transmises à la maîtrise d'ouvrage concernée (commune, EPCI, département, particulier, etc.) qui a la compétence pour décider la réalisation des mesures proposées.

Discussion :

M. Contoz demande pourquoi seulement 30 secteurs ont été retenus et pourquoi les zones sans enjeu humain ne sont pas étudiées.

Mme Hoffmann rappelle que la réalisation de ces études « d'analyse coût/bénéfice » sont longues à mettre en œuvre et l'offre du bureau d'études ne comprenait pas ce travail sur 109 secteurs mais seulement sur 30 secteurs.

Mme Contrucci souhaite savoir si les propositions d'élargissement concernent des terres agricoles ?

Mme Hoffmann précise que l'élargissement du lit va être optimisé pour être le moins pénalisant possible et que des protections de berges peuvent être prévues pour protéger les terres agricoles. Elle ajoute qu'il sera possible de déclasser une digue pour éviter la réglementation liée à un système d'endiguement qui nécessite des études de danger.

Mme Contrucci : Ça impactera peu les terres agricoles alors ?

Mme Hoffmann : L'impact sur les terres agricoles est possible mais sera limité car les digues du bassin versant ne seront pas toutes enlevées !

Mme Contrucci : Il y a beaucoup d'inquiétudes…

Mme Hoffmann : Il sera possible de déclasser une digue pour éviter la réglementation liée à un système d'endiguement qui nécessite des études de danger.

Mme Anne-Marie Gros souhaite que soient apportés plus d'éléments pour la réunion de restitution de cette étude, le 30 mars. Les élus ont besoin d'avoir plus d'informations pour cette réunion.

Mme Vassas indique que le problème avec le tableau tel que joint à la note de préparation du comité syndical est qu'il présente un classement provisoire. S'il est transmis tel quel, le classement risque d'être pris pour argent comptant. Il faut se méfier des chiffres, ils sont provisoires.

Mme Gros fait remarquer que certains élus arrivent et qu'ils n'ont aucune connaissance des ateliers précédents.

Mme Vassas propose alors d'envoyer une synthèse des ateliers de concertation afin que les élus aient un rappel du contexte et des enjeux.

M. Contoz alerte sur les subventions qui n'ont pas encore été obtenues, notamment côté Région. Le côté financier est important dans le tableau, en effet si 15 actions sont prioritaires et qu'il n'est pas possible d'en faire une, c'est grave.

Mme Vassas insiste sur le fait que les chiffres présentés concernent la remise en état des ouvrages tel quel et

que le chiffrage réel dépendra du niveau de protection souhaité.

M. Contoz : il faut être clair sur les niveaux de protection, décennale ou centennale c'est différent !

M. Moreno propose d'enlever les priorités et les montants dans le tableau des actions.

Mme Hoffmann propose de mettre une synthèse sur le site internet du SMIGIBA et plusieurs classements.

M. Contoz ne souhaite pas que les classements apparaissent mais seulement les propositions de priorités.

M. Trocchi demande que soient enlevés les priorités et les montants et que seuls les enjeux soient présentés.

M. Contoz approuve, il faut juste les enjeux mais pas de classement.

Mme Vassas propose de transmettre le tableau modifié et de mettre les synthèses sur le site internet.